

Le 15 mai 2019

Eric Turner, CPA, CA  
Directeur, Normes d'audit et de certification  
Conseil des normes d'audit et de certification  
277 Wellington Street West  
Toronto (Ontario) M5V 3H2  
Envoyé par courriel à : [info@aaasbcanda.ca](mailto:info@aaasbcanda.ca)

**Objet : Exposé-sondage : Communication des questions clés de l'audit dans le rapport de l'auditeur**

Nous vous remercions de l'occasion que vous nous offrez de commenter l'exposé-sondage cité en objet.

MNP SENCRL, srl (« MNP ») est l'un des plus importants cabinets de comptabilité et de services-conseils aux entreprises au Canada. Nous comptons parmi nos clients bon nombre de sociétés ouvertes et de fonds d'investissement tenus de se conformer au *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (Règlement 81-106)*. Par conséquent, nous croyons être bien positionnés pour commenter ces questions essentielles.

Nous avons pris connaissance de l'exposé-sondage et avons fourni nos réponses aux questions ci-dessous. Dans l'ensemble, nous appuyons le projet du Conseil des normes d'audit et de certification (le « CNAC ») d'exiger la communication des questions clés de l'audit (QCA) dans le rapport de l'auditeur, tel qu'il est énoncé dans la Norme canadienne d'audit (NCA) 700, *Opinion et rapport sur des états financiers*, pour les entités cotées à la Neo Bourse Aequis (NEO), à la Bourse des valeurs canadiennes (CSE) et à la Bourse de croissance TSX (TSXV). Nous sommes d'avis qu'il est essentiel de poursuivre le rapprochement avec les normes internationales d'audit, tout en préservant la qualité des normes canadiennes d'audit et en répondant aux besoins des investisseurs. Cependant, nous sommes préoccupés par la proposition d'élargir cette exigence aux fonds d'investissement cotés et non cotés qui sont tenus de se conformer au *Règlement 81-106*.

- 1) *Êtes-vous d'accord sur la portée des révisions touchant les exigences de communication des QCA dans le rapport de l'auditeur? Dans la négative, pourquoi?*

Comme nous l'avons mentionné, nous sommes d'accord avec la proposition d'élargir l'exigence de communication des QCA aux entités cotées aux bourses suivantes : Neo Bourse Aequis (NEO), Bourse des valeurs canadiennes (CSE) et Bourse de croissance TSX (TSXV). Toutefois, nous ne sommes pas d'accord avec l'idée d'y inclure les fonds d'investissement cotés et non cotés qui sont tenus de se conformer au *Règlement 81-106*.

Le PCAOB a exempté les sociétés d'investissement enregistrées autres que les sociétés d'aide aux entreprises de l'obligation de communiquer les questions critiques de l'audit, ce qui doit être dûment

considéré, étant donné le lien étroit entre les marchés financiers américains et canadiens, qui s'avère essentiel pour régler cette question.

Des recherches effectuées par le PCAOB sur le rapport de l'auditeur de certaines sociétés au Royaume-Uni ont révélé que les honoraires d'audit avaient augmenté de 4,6 % en moyenne (d'après le livre blanc du PCAOB intitulé « White Paper on the Auditor's Report of Certain UK Companies that Comply with International Auditing Standard (UK and Ireland) 700 », révisé en 2013). Cette augmentation des honoraires d'audit pourrait se révéler considérable pour le type d'entités proposées dans l'exposé-sondage, et rien ne garantit que les avantages seront supérieurs aux coûts, surtout pour les petits fonds d'investissement qui devront assumer des charges importantes à ce chapitre. De plus, dans les cas où un seul rapport d'audit est préparé pour plusieurs fonds d'investissement, la communication des QCA propres à chacun d'eux pourrait exiger des rapports de l'auditeur distincts, ce qui fera grimper les coûts substantiellement.

Quelques-uns des avantages énoncés dans l'exposé-sondage sont directement liés au comité d'audit, par exemple celui d'« améliorer les communications entre l'auditeur et le comité d'audit concernant les questions les plus importantes de l'audit, ce qui pourrait amener la direction et le comité d'audit à accorder une attention accrue aux informations fournies dans les états financiers au sujet de ces questions ». Toutefois, comme les comités d'audit des fonds d'investissement non cotés ne sont pas assujettis aux mêmes exigences, ces avantages ne s'appliquent pas.

Si le CNAC détermine que le *Règlement 81-106* doit être inclus, nous l'encourageons à n'élargir l'exigence qu'aux fonds d'investissement cotés visés par ce règlement, puisqu'ils sont tenus à des obligations d'informations plus strictes pour offrir une protection adéquate aux investisseurs.

2) *Des indications sont-elles nécessaires pour aider les parties prenantes à mettre en œuvre les nouvelles exigences? Le cas échéant, veuillez fournir des précisions.*

Oui. Les indications sont primordiales pour assurer l'application uniforme des dispositions relatives aux QCA dans le rapport de l'auditeur et la compréhension des parties prenantes clés, qui comprennent, sans s'y limiter, les membres du comité d'audit et du conseil d'administration, les conseillers juridiques et les conseillers en placement. Bon nombre de petites entreprises, qui déposent leurs documents auprès des bourses proposées dans l'exposé-sondage, compteront au sein de leur comité d'audit et de leur conseil d'administration des membres moins expérimentés sur les questions d'audit et de comptabilité. L'auditeur ébauchera les QCA, mais il en discutera avec la direction et le comité d'audit, et si une partie comprend mal les exigences et les enjeux, la situation risque d'engendrer des difficultés et des frustrations.

De plus, l'élargissement du champ d'application aux fonds d'investissement soulèvera une autre préoccupation, soit la complexité entourant la conformité au *Règlement 81-106* du fait de la nature même de ces entités. Le CNAC devra donc fournir des indications précises pour assurer la clarté et l'uniformité dans les rapports de l'auditeur.

Plus particulièrement, il devrait envisager de fournir des indications pour les audits complexes, comme ceux qui exigent des travaux d'auditeurs d'une composante, et les rapports d'audit sur plusieurs fonds d'investissement, eu égard surtout à la décision du PCAOB d'exclure ces fonds d'investissement de l'obligation de communiquer les questions critiques de l'audit.

Enfin, le CNAC devrait prévoir des ressources, comme les meilleures pratiques et des liens vers des exemples dans d'autres territoires de compétence.

3) *La date d'entrée en vigueur permet-elle un délai suffisant pour la mise en œuvre des nouvelles exigences?*

Compte tenu du nombre d'entités touchées par les modifications proposées dans l'exposé-sondage, nous recommandons d'accorder plus de temps pour mettre en œuvre les nouvelles exigences afin de faciliter une compréhension et une interprétation rigoureuses. Cela favorisera une application plus précise et une communication plus efficace avec les membres de la direction et des comités d'audit. Une date d'entrée en vigueur qui survient trop rapidement après l'entrée en vigueur des modifications touchant les entités cotées à la TSX pourrait entraîner une mise en œuvre précipitée, ce qui risquerait d'annuler les avantages de communiquer les QCA.

Nous serions heureux d'aider le CNAC à examiner les questions que soulèvent nos commentaires et à trouver d'autres solutions.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

**MNP SENCRL, srl**



Michelle Balmer, CPA, CA  
Vice-présidente, Certification